



CNAS

LE 30 JUIN 2015

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,
Cher(e)s collègues,

Nous nous trouvons aujourd'hui réunis pour la première fois sous l'égide d'une nouvelle représentativité depuis les élections professionnelles au sein de cette instance. Les urnes ont parlé en plaçant la CGC en tête de tous les scrutins et le signal fort adressé par les policiers est un message clair de ras le bol face à cet immobilisme de l'administration qui les écoute sans doute, mais ne les entend pas.

Mais faudrait-il encore, que le dialogue social ne soit ni empêché ni contrarié par ceux qui portent la responsabilité institutionnelle de le préserver et de l'encourager, et plus particulièrement au sein des instances départementales.

Ainsi, si la commission nationale d'action sociale, anime, propose et contrôle l'action sociale initiée et dispensée au sein du ministère de l'intérieur, il est utile de rappeler que l'implication des représentants du personnel y est donc légitime, majeure et fondamentale. C'est donc en ce sens que nous ne pouvons accepter que la CNAS souffre d'une diminution du nombre de ses pairs.

Aussi, nous sommes satisfaits de la position commune qui a été prise par l'ensemble des organisations syndicales présentes autour de cette table, pour faire bloc face à ce dessein de l'administration, rejoignant ainsi notre position inchangée depuis 2011.

Nous entendons plus que jamais, initier, proposer mais aussi poursuivre le travail entrepris, afin que l'ensemble des agents du ministère puissent bénéficier des prestations sociales qui leur sont dues.

Les difficultés professionnelles et familiales toujours plus croissantes, auxquelles les fonctionnaires sont confrontés, le tout dans un contexte économique et social dégradé, nous obligent à vous rappeler avec force combien l'attribution d'un budget pour l'action sociale digne de ce nom constituera plus que jamais une véritable planche de salut pour nos collègues embarqués sur un navire qui prend l'eau.

Le gel du point d'indice imposé depuis de trop nombreuses années, les déroulements de carrière au point mort, le non paiement des heures supplémentaires et désormais la décision unilatérale de suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG impactent toujours plus le pouvoir d'achat des agents. Par ailleurs, si nous devons ajouter à cela les tentatives réitérées de soumission à l'impôt des prestations sociales, principe, rappelons le, auquel nous sommes farouchement opposés, qui mérite une réelle clarification dans le sens où ces prestations ne constituent pas un complément de rémunération et ne doivent donc entrer dans l'assiette fiscale. Il s'agit bel et bien ici d'une compensation de la perte du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, la paupérisation des agents est avérée, et trop nombreux sont nos collègues en situation de surendettement allant jusqu'à la marginalisation pour certains.

L'action sociale est donc, plus que jamais, essentielle et légitime à l'amélioration des conditions de vie des agents du ministère de l'Intérieur. Véritable amortisseur de crise, économique et désormais sociale, elle s'appréhende dorénavant comme la dernière bouffée d'oxygène qui leur permet de garder la tête hors de l'eau.

En outre, depuis des mois tous les policiers sont mobilisés, cible privilégiée d'agressions en tout genre et particulièrement subversives, leur abnégation et leur professionnalisme ne sont plus à démontrer et pourtant... le constat est là, force est désormais de reconnaître Monsieur le Ministre, qu'entre les annonces gouvernementales qui ont fait naître des attentes légitimes chez nos collègues et la réalité du terrain, il y a hélas un monde.

Le ministère de l'Intérieur a agit, certes, et quand bien même nos travaux communs et laborieux ont permis quelques avancées.

Qu'il s'agisse de l'évolution du PTZMI et des CESU, de la refonte des barèmes non encore aboutie notamment pour l'outre-mer, un travail a été produit, et nous ne remettons pas en cause la sincérité et l'engagement des représentants du personnel qui ont participé aux travaux accomplis à ce jour.

Nous devons toutefois persévérer dans de multiples domaines et pour ne citer qu'un exemple, la restauration. En effet, à ce propos, de plus en plus d'agents ne peuvent accéder à une restauration équilibrée, de qualité, à toute heure et parfois trop onéreuse, trop excentrée du lieu de travail ou même inexistante. Nous ne pouvons donc nous exonérer d'y apporter rapidement une solution adaptée. C'est en ce sens, que nous aspirons à ce que nos travaux aboutissent à l'instauration d'une attribution de titres-restaurant pour les agents, pré-financés par le Ministère de l'Intérieur.

Mais aussi, conscients de l'urgence de la situation nous devons entreprendre dès à présent une véritable réforme de fond de l'action sociale ministérielle afin de répondre aux besoins criants des agents en fonction de leurs spécificités et de leurs horaires d'exercice.

Il ne s'agit plus d'être, Mesdames et Messieurs, uniquement conscients des difficultés mais de nous donner enfin les moyens d'y faire face.

Nous devons œuvrer à une politique prospective de l'action sociale, à un projet et à des pistes de travail ambitieuses, moins frileuses qui auraient du voir le jour depuis fort longtemps et cesser de se satisfaire d'une « gestion courante de l'action sociale ».

Ce projet d'envergure décliné en trois pistes de travail majeures, que nous avons soumis Monsieur le Ministre, à l'analyse de votre prédécesseur, est pour l'heure resté lettre morte.

Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des préconisations avancées par la mission conjointement conduite au titre de l'Action Sociale Interministérielle, par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et le Contrôle Général Économique et Financier, préconisations relatives à l'opacité du système de gouvernance de l'action sociale.

Qu'il s'agisse encore, de la prise en compte des spécificités des métiers par un renforcement des prérogatives de chacune des sous directions de l'action sociale du Ministère de l'Intérieur, de la réorganisation des conditions de rattachement des personnels ayants droits et de la répartition proportionnelle des budgets s'y rapportant.

Qu'il s'agisse aussi, et j'ouvre ici une parenthèse. En vertu du rapport de la cour des comptes rendu public en juin 2012, qui dénonce la mise en œuvre des systèmes de référencement des organismes complémentaires par les ministères et du rendu du Conseil d'Etat qui invalide le dispositif traditionnel de subventions aux mutuelles de fonctionnaires et recommande l'exploration de nouvelles voies plutôt que de reconduire les référencements à leur expiration cette année. Et qu'à ce titre, une des pistes proposées par le 1^{er} président de la Cour des Comptes consiste à ré allouer ces subventions à d'autres formes d'action sociale. Qu'il s'agisse donc ici, de l'instauration du principe de participation de l'employeur public au financement de notre système de protection sociale complémentaire, en instituant un titre santé prévoyance au bénéfice des plus jeunes, de certaines catégories de personnels ou encore des pensionnés de notre ministère mais aussi de la prise en charge d'une partie de la complémentaire santé/perte d'emploi pour les personnels de la police administrative, technique et scientifique.

De tout cela, Monsieur le Ministre, nous n'avons pas débattu.

Nous sommes lassés de cette inertie ou d'entendre parler d'économies d'échelles et de budgets contraints et s'il vous plait ne nous répondez pas que notre ministère est la seule administration qui peut se prévaloir de consacrer un budget aussi substantiel à l'action sociale.

Ce discours n'est plus audible, ni pour nous : ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SAPACMI, SYNERGIE OFFICIERS et SICP, ni pour nos collègues.

Il est désormais urgent d'agir !

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de cette séance.